



REGLEMENT PARTICULIER

4ème édition nationale de doubles « TOURNOI DU NERON » 6 et 7 Avril 2019

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBAD sous la responsabilité du Juge arbitre.

Le Juge arbitre principal sera « **M. Yacine DADSI** » du club de Beauvoir de Marc, CSBB 38

Article 1 : Joueurs concernés

- Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne-Rhône-alpes de Badminton et la Fédération Française de Badminton : FFBAD.

N° d'autorisation : en cours

- La compétition est ouverte à tous les joueurs licenciés minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans à la Fédération Française de Badminton (FFBAD), de N2 à NC.
- Les tableaux seront organisés selon les CPPH des joueurs avec des poules constituées selon les cotes FFBAD des paires

Les têtes de séries et les premiers de poule seront désignés au CPPH

- Tout joueur doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence

Article 2 : Tableaux proposés et mode de compétition

- Les tableaux proposés sont : doubles hommes, doubles dames et double mixte.
- Les Doubles Dames et Doubles Hommes se dérouleront le samedi 6 Avril 2019, les remises de récompenses seront distribuées après chaque finale.
Les Doubles Mixtes se dérouleront le dimanche 7 Avril 2019, les remises de récompenses seront distribuées après chaque finale.

L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.

- 2 sortants dans toutes les séries et discipline
- Des matchs de 3^{ème}s places seront réalisés pour les perdants des ½ finales afin de favoriser le jeu.
- Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 3 : Nombre de participant, critère en cas de surnombre

- Le nombre de joueurs est limité aux « **200** » premières inscriptions
- En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :
 - Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
 - Paiement effectif des droits d'engagement,

Article 4 : Modalités d'inscription

- 2 tableaux sont possibles pour toutes les séries.
- Chaque paire sera inscrite dans la série de son classement CPPH (ou dans celui du classement du meilleur joueur de la paire) à la date du tirage au sort soit le Samedi 23 Mars 2019.

Article 5 : Date limite d'inscription

- La date limite d'inscription est prévue au Mardi 19 Mars 2019
En cas de surnombre, voir Article 3

Le tirage au sort des tableaux s'effectuera le Samedi 23 mars 2019 à l'aide du CPPH du Jeudi 21 mars 2019

Seuls les joueurs en règle à cette date avec leur licence sur Poona seront pris en compte pour la confection des tableaux. (licence, suspension).

Article 6 : Droits d'engagement

- Les frais d'inscriptions sont de 17 € pour un tableau et de 20 € pour 2 tableaux (les chèques devront être libellés à l'ordre d' ALSMV Badminton)

Article 7 : Mode d'inscription et de règlement

- Les pré-inscriptions pourront se faire par mail : badflo38@gmail.com

Mais les inscriptions ne seront validées qu'à la réception du règlement par envoi postal à l'adresse suivante : Florence BRIERE 183 route de Veurey 38340 VOREPPE
Le cachet de la poste fera foi pour la validation des inscriptions.

L'inscription au choix reste possible. Vous serez informés si une paire a pu être formée suite à votre inscription.

Les inscriptions pourront être prises soit individuellement, soit par l'intermédiaire d'un club mais devront respecter dans tous les cas les points précédemment cités.

Article 8 : Les volants

- Les volants seront à la charge des joueurs. Seuls les volants homologués par la FFBad sont autorisés. Ils seront partagés par les joueurs.

En cas de désaccord, seul sera retenu le volant officiel de la compétition en vente dans le gymnase : - Volants plumes: FZ FORZA S-6000

Article 9 : Arbitrage

- Tous les matchs seront en auto-arbitrage. Si certains arbitres, ou arbitres stagiaires, souhaitent arbitrer des matchs, qu'ils se fassent connaître auprès de l'organisateur, des juges-arbitres présents sur le tournoi, de la table de marque. En fonction du nombre de volontaires, nous pourrions éventuellement proposer un arbitre sur les finales.

Article 10 : Les matchs

- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs seront en mode calculés.

- Attention : selon l'avancement de la compétition, un match pourra être appelé jusqu'à 1 heure avant l'horaire prévu.

- Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « **5 minutes** » pourra être disqualifié par le Juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Article 11 : Temps de repos

- Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 m quelque soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express des intéressés. Le Juge arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Article 12 : Le temps dit « d'échauffement » sur le terrain

- Dès leur arrivée sur le terrain, Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Test des volants, échauffements et changements de tenues). Un terrain d'échauffement est prévu pendant toute la compétition. Merci de l'utiliser pour votre échauffement.

- Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette....).
- Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 20 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

Article 13 : Les terrains

- Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs uniquement entre les sets.
- Les terrains ne peuvent pas bénéficier de chaises de coach, le coaching se fera à la pause de 11 et entre chaque set mais le coaching entre les points ne sera pas autorisé pour les 2 équipes.
- Le juge arbitre veillera à ce respect de fonctionnement, et prendra les mesures nécessaires au besoin.

Article 14 : Règle en cas de volants touchant les structures

- Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, au service comme en cours de jeu. Le volant touchant un filin du plafond sera remis en jeu au service 3 fois, en cours de jeu le volant sera à remettre

Article 15 : Cas de défaillance du partenaire inscrit

- En cas de forfait d'un participant, un joueur de doubles peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions (RGC).

Article 16 : Tenues et publicités

- Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Ce règlement sera affiché sur le tableau d'affichage lors de la compétition.

Article 17 : Absence temporaire d'un joueur

- Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque.
- En cas d'absence, le joueur pourra être annoncé forfait 5 minutes après l'appel de son match.

Article 18 : Remboursement des frais d'inscription :

- Les droits d'inscriptions, passé le délai de la date limite d'inscription, sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail. Pour les joueurs forfaits, merci d'envoyer à l'organisateur un justificatif pour se faire rembourser.

Article 19 : Dopage

- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

Article 20 : Forfait

- Le joueur forfait ou blessé après le tirage au sort du **23 Mars 2019** avant ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif dans un délai de 5 jours après la compétition à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton :
 - * Par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org
 - * Par courrier : Ligue AURA de Badminton - 37 Route du Vercors - 38500 St CassienSous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs). Merci de noter au dos votre nom, prénom, numéro de licence et nom de la compétition

Article 21 : Divers

- Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires
- Des photos et vidéos pourront être prises pendant la compétition et diffusée sur différents médias. Si vous ne voulez pas être pris en photo/vidéo, merci de le préciser sur la feuille d'inscription.
- Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
- Toute participation implique l'adoption du présent règlement particulier.
- Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « **4ème édition nationale de doubles « TOURNOI DU NERON** » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge arbitre.

Juge arbitre Principal : Yacine DADSI
Le 11 Décembre 2018

